

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2022/07/15/2022032817/justel>

Dossier numéro : 2022-07-15/04

Titre

15 JUILLET 2022. - Décret modifiant le Décret sur l'Energie du 8 mai 2009, en ce qui concerne les conditions de désignation des gestionnaires du réseau de distribution

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 26-07-2022 page : 58882

Entrée en vigueur : 05-08-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). A l'article 4.1.1 du Décret sur l'Energie du 8 mai 2009, modifié par le décret du 16 novembre 2018, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1er, les mots " comptant au moins 200.000 clients raccordés " sont insérés entre les mots " zone géographiquement continue délimitée " et le membre de phrase " , la VREG désigne " ;

2° à l'alinéa 1er, les mots " comptant au moins 200.000 clients raccordés " sont insérés entre les mots " zone géographiquement continue délimitée " et les mots " exclut le territoire ".

[Art. 3](#). A l'article 4.1.19, § 4, du même décret, remplacé par le décret du 2 avril 2021, le membre de phrase " qui dessert moins de 100.000 clients raccordés, ou qui dessert des réseaux de petite dimension pour la distribution d'électricité ou de gaz naturel " est remplacé par les mots " qui dessert des réseaux de petite dimension pour la distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune de Baerle-Duc qui est complètement entouré de territoire néerlandais ".